



Meilleurs moyen d hérité d une maison sans lien de parenté

Par Caro67

Bonjour,
Je m'occupe d une personne âgée 80 ans depuis plusieurs années, car elle n a aucune famille,elle voudrait me léguer sa maison mais avec ce que l etat va me demander 60% de la valeur de la maison je ne pourrai pas l aquerrir, je voulais savoir les possibilités pour acquérir la maison à moindre coût.
Je vous remercie par avance pour votre réponse
Cordialement
Carole

Par TUT03

Bonjour

je vous dissuade de tenter de faire des démarches en ce sens car cela pourrait être vu comme de l'abus de faiblesse compte tenu de l'âge de la personne

si elle avait envie de vous céder sa maison, elle aurait pu faire une vente en viager par exemple mais impossible de savoir si vous auriez fait une bonne affaire ou non évidemment

Par Caro67

Re bonjour
Merci pour votre réponse.
Pour une vente en viager il faudrait avoir des font ce que je n ai pas. Et le notaire nous l avait déconseillé. On ma parlé de SCI, vous en pensez quoi? Est ce que il faut des fond?
Cordialement
Carole

Par TUT03

j'en pense que votre démarche n'est pas dénuée d'intérêt (financier) au sens où comme je vous l'ai déjà écrit, elle peut laisser penser à de l'abus de faiblesse

vous devriez écouter le notaire qui est, je l'espère, celui de cette dame

Par ESP

Bonjour
J'ajoute que passer par une SCI ne changera pas grand chose... La transmission des parts étant également chargée de 60% de droits.

Par Caro67

Il n y a pas d interet c'est elle qui veut que je garde la maison a tout pris.
Je crois que je me suis trompé de forum

Par jodelariege

bonjour

vous trouverez la même réponse sur tous les forums car la loi est la même sur tous les forums..
pour plus de renseignements tapez sur votre barre de recherche "hériter sans lien de parenté"

Par isernon

bonjour,

il est possible d'acquérir un bien en le payant hors la vue du notaire, mais il vous faudra quand même payer le notaire et le trésor public.

pour le reste, effectivement vous n'êtes pas sur le bon forum.

salutations

Par TUT03

Personne ne contestera que vous pouvez hériter de cette dame si c'est ce qu'elle veut, elle doit alors rencontrer son notaire mais ce sera en application des règles correspondant à votre situation d'étranger

ce que vous demandez est hors la loi

Par isernon

en espérant que TUT03 ne m'en voudra pas, mais par étranger, il faut comprendre un tiers ne faisant pas partie de la famille de cette dame âgée (en fait pas si âgée que ça pour moi).

Par TUT03

aucun souci